



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Générale de l'Administration et des Ressources Humaines
Direction du Patrimoine et de la Sécurité
Service des Etudes et Travaux Immobiliers

CAHIER DES CHARGES - AO/Z00/DPS/018/2026

REPLACEMENT DE L'AUTOMATE TSX PREMIUM DEDIE A L'AUTOMATISME DES
INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DE L'IMMEUBLE TOUR DU SIÈGE DE LA BCEAO

JUILLET 2026

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I.1 - Introduction

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège basé à Dakar (Sénégal) ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), installé à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris (France).

I.2 - Objet

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les travaux à exécuter dans le cadre du remplacement de l'automate TSX Premium dédié à la supervision des installations électriques de l'immeuble Tour du Siège de la BCEAO.

Il précise à cet égard :

- les dispositions réglementaires qui déterminent les principes et conditions de préparation et d'exécution des travaux ;
- les clauses contractuelles à caractère technique relatives à l'exécution du marché.

I.3 - Allotissement

Les prestations sont constituées d'un (1) lot unique.

I.4 - Conformité des offres

Toute offre qui ne répondrait pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité. Tout soumissionnaire devra produire le certificat ou l'autorisation du fabricant attestant l'originalité du matériel.

I.5 - Visite des lieux

Une visite obligatoire des lieux sera organisée à la date indiquée dans l'avis d'appel d'offres afin de permettre de mieux évaluer l'importance et la délicatesse des travaux, à la date indiquée dans l'avis d'appel d'offres, au Siège de la BCEAO.

Tout candidat qui souhaite participer à cette visite devra manifester son intérêt en communiquant ses nom et prénoms ou ceux de son représentant devant prendre part à ladite visite en envoyant un courrier électronique, à l'adresse courrier.zdps@bceao.int, au plus tard à la date indiquée dans l'avis d'appel d'offres.

I.6 - Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins de cent quatre-vingt (180) jours, à compter de la date limite de soumission indiquée dans l'avis d'appel d'offres.

I.7 - Langue de soumission

L'offre ainsi que tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

I.8 - Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera, en aucun cas, responsable de ces frais ou tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.9 - Monnaie de soumission

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, l'Euro est accepté pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.10 - Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA. A cet égard, les formalités d'obtention du titre d'exonération des droits de douane seront accomplies par le soumissionnaire en relation avec les services de la Banque Centrale.

I.11 - Présentation des soumissions

L'offre devra être présentée en quatre (4) parties distinctes, à savoir :

- la lettre de soumission ;
- la présentation de la société ou chaque membre en cas de groupement ;
- la proposition technique ;
- la proposition financière.

I.11.1 - Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon les modèles joints en annexe, suivant le cas et précisant tous les éléments de sa proposition.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

I.11.2 - Présentation de la société du soumissionnaire et/ou des sous - contractants

La présentation du soumissionnaire et/ou des sous – contractants comprendra :

- une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture) ;
- le nom du représentant local pour la prise en charge de la maintenance des équipements, le cas échéant ;
- les états financiers (bilans et comptes des résultats) des exercices 2022, 2023 et 2024 certifiés par une structure agréée.

Par ailleurs, les soumissionnaires devront fournir copies des documents attestant du statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société ainsi que les références bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationales.

I.11.3 - Offre technique

L'offre technique comprendra :

- une note descriptive de la compréhension de la mission ainsi que la méthodologie de sa réalisation ;
- les fiches techniques des équipements et des accessoires proposés ;
- le planning prévisionnel d'exécution des travaux ;
- les CV des techniciens chargés des travaux ;
- la liste des travaux similaires réalisés (joindre les preuves) ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

I.11.4 - Offre financière

Les prix devront être établis en hors taxes et hors douane. Les devis en TTC sont acceptés à condition de bien faire apparaître les taxes.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

I.12 - Date et heure limites de transmission des dossiers

Les offres seront exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse courrier.zdps@bceao.int au plus tard à la date limite de soumission indiquée dans l'avis d'appel d'offres, délai de rigueur.

I.13 - Evaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la réception, la vérification de conformité, l'évaluation ainsi qu'au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité de l'entreprise peuvent être exigées avant l'attribution du marché.

L'évaluation des offres s'effectuera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, et de l'analyse et de la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre technique conforme est la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale pourra exiger du fournisseur de prouver l'origine ainsi que l'état neuf des équipements.

I.14 - Publication des résultats et notification provisoire du marché

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO à l'issue du processus d'attribution. A cet égard, tout candidat peut former un recours par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum.

Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

I.15 - Notification définitive du marché

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.16. Lieu de livraison et d'installation

Les équipements devront être livrés dans les locaux du Siège de la BCEAO, sis à l'avenue Abdoulaye FADIGA à Dakar et installés comme indiqué dans le présent dossier d'appel d'offres.

I.17 - Délai de livraison et d'installation

I.17.1 - Le délai de livraison et d'installation du matériel devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de la commande.

I.17.2 - Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder cinq pour cent (5%) du prix du marché.

I.18 - Réception

La réception provisoire se fera à la fin de l'installation et après vérification du bon fonctionnement des équipements, attestée par un procès-verbal de réception provisoire signé par les deux Parties. La réception définitive sera prononcée à la fin de la période de garantie d'un an.

I.19 - Garantie

Les équipements livrés et installés devront être neufs, de bonne qualité et garantis contre tout vice de fabrication. La période de garantie pièces et main d'œuvre devra être au moins d'un an. En cas de non-conformité, leur retour sera entièrement à la charge du fournisseur.

En outre, toute nouvelle installation réalisée devra être garantie (durée et contenu).

I.20 - Modalités de paiement

En cas d'attribution du marché, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance forfaitaire de démarrage de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à compter de la date de signature du bordereau de livraison ;
- trente-cinq pour cent (35%) à la livraison du matériel, attestée par un bordereau de livraison ;
- trente pour cent (30%) à l'installation conforme des équipements attestée par la signature du procès-verbal de réception provisoire ;
- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie lors de la réception définitive.

I.21 - Litiges et contestations

I.21.1 - Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique

du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné par la CCJA.

I.21.2 - L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar au Sénégal, et selon le droit sénégalais.

I.21.3 - Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie sucombante.

I.22 - Informations complémentaires

I.22.1 - Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Patrimoine et de la Sécurité, par courriel au moins cinq (5) jours avant la date limite de transmission des offres à l'adresse : courrier.zdps@bceao.int.

I.22.2 - Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront systématiquement mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int.

A ce titre, les candidats sont invités à consulter régulièrement ce site internet.

DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION DES PRESTATIONS ET CARACTÉRISTIQUES DES ÉQUIPEMENTS

I. OBJET

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les prestations attendues dans le cadre du remplacement de l'automate TSX PREMIUM dédié à la supervision des installations électriques de l'immeuble Tour, au Siège de la BCEAO à Dakar.

II. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES A REMPLACER

Un automate programmable TSX PREMIUM assure la supervision des installations électriques de l'immeuble Tour du Siège et est composé de quatre (4) ordinateurs, d'un convertisseur RS485 et des communicateurs Fipio montés sur des embases Momentum dans les armoires électriques dudit Bâtiment. Ces équipements sont reliés à l'automate par un bus de terrain Fipio.

La supervision est conçue par le fabricant TOPKAPI et centralise les états, les événements et les alarmes des équipements suivants :

- les cellules HTA ;
- le tableau général de distribution basse tension (TGBT) ;
- le tableau général sécurité (TGS) ;
- le disjoncteur de couplage des groupes électrogènes et des transformateurs.

III. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les prestations attendues du soumissionnaire comprennent :

- la dépose de l'automate TSX PREMIUM existant ;
- la fourniture et l'installation d'un nouvel automate Modicon M580 ePAC de marque Schneider ;
- la fourniture de compteur d'énergie communicant pour l'éclairage de l'immeuble Tour ;
- la fourniture des réseaux de communication ;
- l'extension du système de comptage électrique de l'éclairage du Bâtiment R+12 (niveaux 8 à 12) ;
- la conversion et la mise à jour du programme automate et du superviseur pour la communication avec le nouvel automate ;
- les essais de fonctionnement et de mise en service ;
- la formation des utilisateurs ;
- la conversion et la mise à jour du programme automate et du superviseur AREAL TOPKAPI ;
- la mise à jour des schémas électriques.

IMPORTANT :

- Les travaux devront être exécutés conformément aux normes et règlements en vigueur.
 - La documentation technique des équipements proposés sera impérativement rédigée en langue française et jointe à l'offre.
 - Les travaux se feront toutes suggestions comprises et avec le plus grand soin. En tout état de cause, les nouvelles installations ne seront acceptées que si elles sont d'une finition irréprochable, tant dans le choix du matériel utilisé que dans sa mise en œuvre. En conséquence, les coûts des prestations devront comprendre toutes les dépenses
-

nécessaires à une bonne exécution des travaux.

- Les entreprises devront vérifier les éléments de détails du projet et apporteront toutes les modifications qu'elles jugeraient nécessaires pour la bonne réalisation des travaux. Ces modifications doivent être accompagnées d'une note explicative mettant en exergue leurs avantages pour la BCEAO.

CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF (à titre indicatif)

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire HT/HDD (FCFA)	Prix total HT/HDD (FCFA)
Dépose de l'automate TSX PREMIUM existant	FF	1		
Fourniture d'un automate Modicon M580 ePAC de marque Schneider	U	1		
Fourniture de compteurs d'énergie communicant (Tour et Annexe)	U	54		
Fourniture de réseaux de communication entre les automates et les compteurs d'énergie	FF	2		
Intégration des nouveaux compteurs au réseau Modbus RS485 existant au R+12	FF	1		
Conversion et mise à jour du programme automate et du superviseur AREAL TOPKAPI (communication automate et énergimètres)	FF	2		
Fourniture d'un testeur Autool BT 760 ou techniquement équivalent	U	2		
Mise à jour (version numérique et physique) des schémas électriques des coffrets et armoires impactés par les travaux (coffrets, TGBT, TGS)	Ens	1		
Formation des utilisateurs	FF	1		
Main d'œuvre pour l'installation, les essais, les réglages et la mise en service des nouvelles installations	FF	1		
Montant total HT/HDD (FCFA)				

NB : Ce cadre de devis quantitatif et estimatif est donné à titre indicatif. Il doit être vérifié et complété sur la base de l'expérience et l'expertise de chaque soumissionnaire. En tout état de cause, les nouvelles installations ne seront acceptées que si elles sont d'une finition irréprochable, tant dans le choix du matériel utilisé que dans sa mise en œuvre. En conséquence, les coûts des prestations devront comprendre toutes les dépenses nécessaires à une parfaite exécution des travaux.

ANNEXE 1

LETTRE DE SOUMISSION (Prestataire agissant seul)

Je soussigné (Nom, prénoms, qualité, adresse physique et adresse email)..... agissant au nom et pour le compte de(raison sociale, siège social, numéro de registre de commerce et ville d'immatriculation)

Et faisant élection de domicile (1).....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'Appel d'Offres pour les travaux de remplacement de l'automate TSX Premium dédié à la supervision des installations électriques de l'immeuble Tour du Siège de la BCEAO, après m'être rendu compte de la situation des lieux et avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'ampleur des prestations attendues.

1°- Me soumetts et m'engage à exécuter lesdites prestations conformément aux prescriptions du dossier d'Appel d'Offres et ce, moyennant le prix global de (2).....

Cette offre s'entend Hors Taxes, Hors Droits de Douane et se décompose comme indiqué dans le cadre quantitatif estimatif ci-joint.

2° – Me soumetts et m'engage à accomplir les prestations de conception/réalisation dans un délai de mois à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les prestations du marché.

3° – Déclare expressément accepter toutes les clauses des pièces du dossier d'Appel d'offres.

4° – M'engage à maintenir le montant de mon offre pendant une période de 6 mois à dater du jour de la remise des offres.

A.....le.....

(Signature)

(1) - Adresse complète

(2) - Montant de l'offre en lettres et en chiffres

ANNEXE 2

LETTRE DE SOUMISSION (groupement de prestataires)

Je soussigné (Nom, prénoms, qualité, adresse).....

agissant au nom et pour le compte du groupement de prestataires composée de :

(raison sociale, siège social, numéro de registre de commerce et ville d'immatriculation de chaque membre du groupement)

Et faisant élection de domicile (1).....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel d'offres pour les travaux de remplacement de l'automate TSX Premium dédié à la supervision des installations électriques de l'immeuble Tour du Siège de la BCEAO, après m'être rendu compte de la situation des lieux et avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'ampleur des prestations attendues.

1°- Me soumetts et m'engage à exécuter lesdites prestations conformément aux prescriptions du dossier d'appel d'offres et ce, moyennant le prix global de (2).....
.....

Cette offre s'entend Hors Taxes, Hors Droits de Douane et se décompose comme indiqué dans le cadre quantitatif estimatif ci-joint.

2° – Me soumetts et m'engage à accomplir les prestations de conception/réalisation dans un délai de mois à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

3° – Déclare expressément accepter toutes les clauses des pièces du dossier d'Appel d'offres.

4° – M'engage à maintenir le montant de mon offre pendant une période de 6 mois à dater du jour de la remise des offres.

A.....le.....

(Signature)

(1) - Adresse complète

(2) - Montant de l'offre en lettres et en chiffres